

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE—THEATRE—LITTÉRATURE—BEAUX-ARTS

VOL XIV

MONTREAL, 17 AVRIL 1901

No 286

SOMMAIRE

LES HOMMES EN VUE

Les hommes en vue, *Vieux-Rouge* — Mon Archevêque Scribe, *Vieux-Rouge*—La Spéculation, *Civis* — Une troupe d'Opéra-Comique, *Lorgnette* — Bibliographie, *M, de la Galerie* — Les "Balayeuses", *Emile Gautier* — L'Union Franco-Canadienne—Pour vous Mesdames.

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile [franco,] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Le RÉVEIL est imprimé et publié par A. Filiatreault, au No 157 rue Sanguinet, à Montréal.

Le prix de l'abonnement au RÉVEIL est TROIS PIASTRES par année.



HENRI CESAIRE ST-PIERRE, C. R.

Avocat Criminaliste distingué de Montréal,
Artiste, publiciste, vétéran de la Grande Armée.
Futur Juge à Montréal.

MON ARCHEVEQUE SCRIBE

Je vous ai dit, dans mon dernier article que je vous parlerais de mon archevêque en sa qualité d'écrivain, et je vais tenir la promesse que je vous ai faite.

Il est reconnu par tous ceux qui s'occupent de littérature que l'art épistolaire, inauguré, pour ainsi dire, par M^{de} de Sévigné, est très difficile à acquérir, et qu'il faut avoir des qualités toutes spéciales pour écrire une lettre convenablement, de façon à bien faire ressortir sa pensée tout en l'enveloppant dans un français impeccable, et en l'habillant aussi bien que le seront nos *policemen* au mois de septembre prochain, lors de la visite du duc d'York.

Je sais bien que la modestie innée de mon Ordinaire, qui nimbe son saint front d'une auréole, va en souffrir, mais tant pis pour lui, je ne puis résister au désir de lui dire des choses agréables, au risque de le blesser dans son humilité si bien connue et si hautement appréciée parmi nos gens en général, et parmi les hommes de la classe supérieure en particulier.

Le fait est que je ne connais dans tout le Canada français que trois hommes qui soient en état d'écrire une lettre aussi bien tournée que celles que j'ai en ma possession. Ce sont Mgr, Sauvalle et votre humble serviteur. Je ne parlerai pas ici de la modestie de mon ancien collaborateur, elle est connue de tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher.

Quant à moi, je n'ai pas les mêmes raisons de me dissimuler derrière un faux paravent. Je suis gonflé d'orgueil ; je suis saturé d'outrecuidance et je me crois un grand écrivain, tout en m'inclinant profondément, comme c'est mon devoir, d'ailleurs, devant la haute personnalité de mon archevêque.

J'irai plus loin en disant que je ne baisserais pas pavillon devant la docte assemblée de la Société des Anes Royaux.

(J'ouvre ici une parenthèse énorme pour me disculper d'avoir inventé cette appellation qui ne m'appartient en aucune façon, mais qui a été trouvée par mon ami Buies, il y a déjà plusieurs années. Il ne m'a jamais donné les raisons qui l'ont poussé à se servir de ce qualificatif, mais je m'en doute bien un peu. Je ferme la parenthèse.)

Lors de la débâcle des Banques en 1899, deux des directeurs de la Banque d'Hochelaga, Messieurs Chapat et Vaillancourt, supplièrent Monseigneur de leur donner une lettre destinée à la publicité, en lui représentant qu'il ferait une action patriotique, et sauverait plusieurs millions de capitaux. On dit que Monseigneur refusa d'abord, prétextant que c'étaient là des choses de la finance qui n'étaient pas de son ressort, mais finalement il acquiesça à la demande de ces messieurs, et le lendemain sa lettre était publiée dans les quotidiens, et la panique cessa.

C'était dû à la olarté du style, à la conception vive que mon Ordinaire avait saisie de la situation, et c'est grâce à cette intervention que la Banque se mit en état de continuer ses opérations sans perdre trop de plumes.

Quelques mois plus tard, les directeurs de l'institution eurent un élan de reconnaissance envers celui qui les avait sauvés du naufrage, et lui envoyèrent un chèque.

Eh bien ! c'est justement la réponse à cet envoi qui démontre le grand talent de Monseigneur dans l'art d'écrire, ce qu'il vous sera permis de juger par vous-même dans quelques jours.

VIEUX-ROUGE.

La Banque Ville-Marie, qui a ouvert une succursale à St Vincent-de-Paul il y a une couple d'années, expose, dans une vitrine de la rue Notre-Dame, le portrait de ses directeurs en séance autour d'une grande table, et réglant les opérations de la journée.

C'est très édifiant pour les déposants.

LA SPECULATION

Il y a déjà quarante ans, un génie inventif, orné d'une connaissance approfondie du cœur humain et de la manie spéculative de gens qui veulent s'enrichir sur un simple coup de dés, imagina de fonder les sociétés de construction, et de faire un tirage mensuel devant assurer, à tous les trente jours, un toit hospitalier et un gîte à l'ouvrier pour une somme très modeste payée par versements hebdomadaires. Comme il n'y a que douze mois dans une année ordinaire, et que le nombre des adhérents de quelques-unes de ces sociétés s'était élevé en certains cas jusqu'à quatre et cinq mille, le dernier aurait pu avoir sa résidence à lui après environ six cents ans d'existence. Il faut bien admettre que depuis Mathusalem, de biblique mémoire, il n'y a pas eu d'exemple de longévité aussi prononcée.

Le premier vivant qui gagna la première habitation crut tout d'abord que c'était fini et que la timbale qu'il venait de décrocher était bien à lui, mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il s'était grossièrement trompé, car il était tenu de payer le montant de la propriété qu'il venait d'acquérir au moyen d'un tirage souvent frauduleux jusqu'au dernier sou de sa valeur, et quelquefois courir le risque de se faire enlever son immeuble, lorsque ses contributions hebdomadaires n'étaient pas intégralement soldées.

C'est ce qui arriva, du reste, dans quelques cas qui sont à la connaissance personnelle de plusieurs de nos lecteurs.

Pendant tout ce temps, M. le président, et MM. les directeurs de ces institutions vivaient grassement aux dépens des gogos qui versaient régulièrement le surplus de

leur gain, et souvent le nécessaire de leur famille, pour remplir la caisse au plus grand bénéfice des promoteurs. Ces derniers avaient parfaitement compris que le calcul vaut beaucoup mieux que le travail et la suite de leurs opérations leur donna raison.

Il est entendu que sur le nombre il y en avait qui étaient de bonne foi et parfaitement honnêtes.

Le souvenir des ruines amoncelées par les sociétés de constructions est encore vivace chez les descendants de ceux qui ont été pincés dans ces opérations.

A la suite de la stupeur provoquée par les faillites des sociétés ainsi organisées sur une aussi vaste échelle, il se produisit une accalmie qui mit un frein pour un moment aux ambitions des spéculateurs véreux, assez peu soucieux de leur honneur pour s'enrichir en pillant les pauvres gens qui leur confiaient leurs épargnes sans même se rendre compte des risques qu'ils couraient, et sans calculer les mille chances contre une qu'ils avaient de décrocher le gros lot. C'était la loterie avec tous ses effets désastreux, et la débandade finale le prouva bien.

Des tentatives timides d'escroquerie ne tardèrent pas à suivre cette entreprise des sociétés de construction, mais elles avortèrent misérablement, parce que les gens étaient encore sous le coup qui venait de les frapper.

Cependant, tout s'oublie.

Il y a quelques années, des agioteurs américains imaginèrent le truc des mines et fondèrent des sociétés fantaisistes sur des mines situées on ne sait où, lancèrent des prospectus flamboyants, et inondèrent les journaux de réclames alléchantes. Les actions se vendaient pour la modique somme de cinq à cinquante cents.

Et l'agiotage battit son plein.

Dans un laps de sept à huit jours, les actions montèrent dans des proportions inouïes ; tel stock qui avait été acheté à cinq cents était rendu à une piastre, et les gros détenteurs, c'est-à-dire, les voleurs cachés qui partageaient avec les promoteurs, vendaient et empochaient des sommes fabuleuses, tandis que les plus ambitieux, voyant ce succès phénoménal, attendaient une hausse encore plus considérable, et par suite de la chute voulue des actions perdaient finalement le capital qu'ils avaient placé dans cette spéculation hasardeuse pour les petits actionnaires, mais toujours fructueuse pour les monteurs de l'affaire.

Cette spéculation minière fleurit toujours chez nos voisins, et c'est bien leur affaire, s'ils confinent leurs opérations à leur pays, mais ce que nous voulons, c'est de mettre nos concitoyens en garde contre ce genre de spéculation qui n'offre aucune garantie.

Entre temps, la lèpre des loteries s'étendait dans notre province et nous menaçait d'une destruction certaine. Des fortunes immorales et scandaleuses s'édifiaient sur les ruines amoncelées par la spéculation à outrance sur des valeurs supposées ne représentant absolument rien. Ce fléau social se propagea à un point qui émut le gouvernement fédéral, et des lois sévères furent édictées pour enrayer cette spéculation de mauvais aloi.

Les promoteurs de ces entreprises s'opposèrent vivement à une législation qui les privait de gains illicites, mais ils ne purent résister à l'action gouvernementale, et finalement cette industrie fut supprimée par ordre supérieur.

Au cours de la série d'articles que nous avons l'intention de publier sur cette im-

portante question de la spéculation, nous aurons l'occasion de revenir sur cette opération des loteries et nous prouverons par des chiffres, qui, en définitive, donnent l'argument le plus irréfutable que l'on puisse trouver, qu'un grand nombre de gens ont subi la ruine où ils croyaient trouver la fortune.

Ici, il faut bien s'entendre, il n'y a pas un mot à dire des personnes qui exploitaient les loteries ; dans la grande majorité des cas, ils étaient de bonne foi. C'est le système qu'il faut dénoncer.

Dans l'espèce, il n'y a qu'un placement sûr et parfaitement à l'abri de toute mésaventure, et ce placement est basé sur la propriété foncière, qui est immuable. Tout naturellement, il est sujet aux fluctuations qui peuvent surgir de temps à autre, par suite de circonstances difficiles à prévoir, mais finalement la valeur de la propriété augmentera forcément en dépit de tout ce qui peut retarder son essor. L'immigration constante des campagnards vers la ville nécessite la construction ininterrompue de nouvelles maisons d'habitation pour tous ces travailleurs qui, depuis quelques années surtout, encombrant nos villes, et Montréal en particulier.

Qui aurait pu prévoir, en 1870, époque où la rue Amherst et la rue Mignonne étaient le bout du monde, pour ne citer qu'un exemple, que l'expansion de cette partie de la ville, aujourd'hui un foyer d'activité, serait aussi rapide qu'elle l'a été.

Personne, assurément.

Et cependant, les preuves de cette expansion sont là, vivantes, pour démontrer que la grande métropole du Canada n'en est qu'à sa première étape de développement et de progrès. Il est admis partout que les citoyens de notre grande

capitale commerciale sont assez entreprenants pour ne pas craindre de risquer des capitaux afin de permettre à ses artisans de se procurer un *home* dans des conditions avantageuses, et l'on devrait, certes, seconder un effort dirigé dans ce sens pour développer davantage les ressources que la métropole offre à tout le monde en essayant de détruire les spéculations véreuses au bénéfice des vraies institutions progressives qui ne peuvent avoir d'autre but, tout en protégeant leurs intérêts, que d'accroître le bien-être des ouvriers de la grande et belle cité de Montréal.

CIVIS.

Une troupe d'Opera Comique

Au mois d'avril, 1874, un chanteur quelconque, engagé par MM. Lavigne et Lajoie, était envoyé en Europe aux frais de capitalistes montrealais qui voulaient fonder à Montréal une scène française pour faire pièce aux insanités que l'on débitait devant notre bon public dans les théâtres en vogue de l'époque. Sans les nommer, tout le monde reconnaîtra ces théâtres. Un agent spécialement nommé par les promoteurs de l'entreprise se rendit à Paris et prit des engagements avec des *artistes* qui nous arrivèrent dans l'automne de la même année, et chantèrent pendant toute une saison dans le hangar restauré où s'élève aujourd'hui l'immense bâtisse qu'il est convenu d'appeler le Théâtre Français, quoique les pièces qu'on y joue soient essentiellement anglaises ou américaines.

Vers la fin de la première saison, c'est-à-dire fin mars, des artistes de la troupe d'Opéra de la Nouvelle-Orléans, entre autres Montfort et Madame Blonville, furent engagés pour prolonger la saison d'opéra-comique jusqu'au mois de mai. Ce premier exercice se solda par un déficit assez considérable. Cependant, les actionnaires n'étaient pas découragés et résolurent de continuer les opérations sous une direction nouvelle, en ayant soin d'éliminer les éléments

néfastes qui avaient réussi à se faire des revenus à même les souscriptions des actionnaires canadiens de bonne foi qui avaient bien voulu faire un effort considérable pour établir ici une scène française permanente pour combattre la scène américaine qui nous envahit tous les jours avec une persistance obstinée.

Après avoir constaté qu'il était possible d'établir ici un théâtre français vraiment digne de ce nom, M. St-Denis fut délégué par les actionnaires pour recruter en France une nouvelle troupe, ce qu'il fit d'ailleurs très consciencieusement. Des circonstances malheureuses et des querelles intestines empêchèrent la réussite de cette deuxième tentative. C'était la saison de 1894-95. Le résultat fut lamentable.

Un dernier effort fut tenté au mois d'octobre 1895, et après une saison qui fut brillante dans les commencements, les artistes furent obligés de donner des représentations pour pouvoir payer leurs frais de passage en France. Les Canadiens, toujours disposés à donner de l'aide à une œuvre humanitaire, se rendirent en foule au Monument National, et deux ou trois représentations permirent aux artistes de rentrer dans leurs foyers.

Deux années s'écoulèrent sans qu'on eut le plaisir d'entendre les artistes français dans le répertoire si riche et si varié de la scène opératique française, et nos dilettantes s'ennuyaient ferme.

Pendant la dernière saison, deux citoyens de Montréal, entreprenants et pavés de bonnes intentions, inaugurèrent une série de représentations d'opérettes dans un café-concert, où l'on servait des consommations et où l'on fumait en tout temps. Les hommes s'y rendaient en grand nombre, mais les femmes ne pouvaient assister à ces représentations sans s'exposer à une critique sévère et justifiée d'ailleurs.

Le succès de cette tentative a induit certains capitalistes à former une société par actions, au montant de \$30,000, pour établir à Montréal, une société d'opéra comique. Le répertoire ne s'étendra pas jusqu'au grand opéra, mais se composera surtout d'opérettes et opéras comiques jusqu'au moment où le public montréalais demandera davantage.

L'intention des promoteurs est de construire un théâtre régulièrement organisé, avec des artistes français et une direction financière essentiellement canadienne. Le noyau qui a fait les délices des habitués de cette scène nouvelle constitue déjà un chœur bien dressé et quelques artistes très en vogue, et nous n'avons aucun doute que l'entreprise aura un succès sans précédent dans les annales théâtrales du pays.

Voici le texte de la circulaire qui sera adressée au public dans quelques jours :

Un an d'expérience a convaincu MM. les propriétaires de l'Eldorado, que la création d'un Théâtre d'Opéra-Comique répondrait au goût du public Montréalais.

A cette fin, ils organisent une compagnie à fonds social de trente mille dollars répartis en trois cents actions de cent dollars.

Ils se réservent cent actions qu'ils couvrent entièrement de leur capital.

Les livres de souscriptions sont maintenant ouverts au public.

Les probabilités sont que pas plus de quarante pour cent du montant souscrit sera versé.

Le bureau provisoire de direction va prendre incessamment des lettres patentes d'incorporation.

Le théâtre actuel sera entièrement remodelé et décoré avec toute la perfection artistique possible.

La capacité *minimum* du théâtre sera de mille sièges confortables.

L'entrée principale sera rue Sainte-Catherine. Le nouvel Opéra-Comique donnera les meilleures pièces du répertoire français.

Ce sera le rendez vous favori des familles canadiennes.

La prochaine saison s'ouvrira le 1er septembre prochain avec une troupe d'artistes français engagée à Paris durant les vacances.

Nous en reparlerons la semaine prochaine.

LORNETTE.

FRAICHES COULEURS.

La jeune fille perd les belles couleurs de ses joues parce que son sang est appauvri et impur. Les PILULES de LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD lui rendront ses fraîches couleurs.

Bibliographie

RÉSUMÉ DU COURS D'ECONOMIE POLITIQUE de M. O. Noël, par M. Fernand Bourdil, chez A. Pédrone, éditeur, 13 rue Soufflot, Paris.

Ce livre est dédié aux élèves de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales par l'auteur, examinateur du Cours d'Economie Politique. C'est un excellent résumé d'un cours absolument moderne et conçu suivant les idées les plus nobles et les plus sages. On y voit réfutées les doctrines si faciles des courtisans de la multitude qui pestent contre les machines et contre le capital, et M. Noël y prêche courageusement l'extension du machinisme et la démocratisation du capitalisme par le culte de l'épargne. L'avenir, dit en concluant l'auteur, appartient aux peuples qui saura le premier prendre pour devise : Liberté, Travail, Epargne.

HISTOIRE DE LA GUERRE FRANCO ALLEMANDE 1870-1871, par AÉDÉE LE FAURE, illustrée de 106 portraits et de 32 cartes et plans. Nouvelle édition annotée par Désiré Lacroix, ancien Secrétaire de la Rédaction du *Moniteur de l'Armée*, 4 volumes in-8, chez GARNIER FRERES : Prix 3 fr. 50.

Le 2e volume qui vient de paraître relate tous les incidents du conseil de guerre qui fut réuni le 17 août au camp de Châlons, sous la présidence de l'Empereur; on y voit discuter les plans du maréchal de MacMahon et du général de Palikao; l'armée reste à Metz; bataille de Servigny; le commandement donné à Ducrot puis à Wimpffen; indécisions et vues différentes dans le commandement; le mouvement enveloppant des armées allemandes; Bazeilles; la capitulation de Sedan; la journée du 4 septembre; la déchéance de l'empire; la délégation en province; l'investissement de Paris; combats de Châtillon, de Villejuif, de Bagnaux; les sièges de Toul, de Soissons; les incendies, les ruines et la capitulation de Strasbourg, tout se meut comme dans un drame. Ce 2e volume se termine par les mouvements des Allemands autour de Paris dans le courant d'octobre et par la forma-

tion de nouvelles armées françaises qui vont commencer la rude guerre en province.

ESSAI CRITIQUE SUR LE DROIT D’AFFIRMER, par M. Albert Leclerc, chez Félix Alcan, éditeur, 108 Boulevard St. Germain, Paris, 5 frs.

M. A. Leclerc est professeur de Philosophie au collège de Blois et son ouvrage est naturellement un peu ardu pour les profanes. Sans oser le suivre dans tous les dédales de son argumentation nous donnerons une idée saine de la doctrine de l’auteur en lui empruntant la condensation qu’il en fait ainsi : “ Regardez en vous, cherchez ce que vous ne pouvez point nier, laissez votre pensée se développer d’elle-même sans la troubler et vous verrez, non pas peut-être ce qu’il faut croire, mais ce que vous croyez au fond implicitement. . . tâchez d’affirmer ce que vous croyez après avoir constaté avec sérénité à quelles opinions vous croyez.” Nous ne saurions non plus passer sous silence la haute pensée sur laquelle se termine cet ouvrage : “ Dans la mesure où nous avons le courage d’être vraiment des esprits, nous nous rendons aptes à engendrer le vrai savoir, d’où suit le bien vivre.”

LA RELIGION DES CONTEMPORAINS, Essai de critique catholique par l’abbé L. O. Delfour, à la Société Française d’Imprimerie et de Librairie, 15 rue de Cluny, Paris.

Le titre de cet ouvrage serait trompeur si l’on croyait y trouver annoncée une dissertation religieuse. L’ouvrage de M. l’abbé Delfour est beaucoup plus que cela. La religion n’y apparaît que *sub rosa*, modestement, mais sûrement, elle s’infiltré à doses répétées, mais discrètes, qui ne laissent pas un seul instant supposer au lecteur que celui qui manie cette plume alerte et jamais morose est un ecclésiastique. Il est très moderne Monsieur l’abbé, et nous entretenit de toutes les nouveautés, à l’égard desquelles il exprime une opinion très nette mais aussi toujours acceptable. Sans pédanterie ni rigorisme il donne de spirituels croc-en-jambes à bien des piédestaux contemporains. Mais sa critique ne connaît pas la malice et il a toujours en réserve un peu de

baume pour chaque blessure ou plutôt pour chaque écorchure. Ceci n’enlève rien à la haute valeur de sa critique. Nous ne saurions trop recommander à nos compatriotes canadiens qui se laissent quelquefois prendre à beaucoup de réclames de la grande boutique littéraire parisienne, de se procurer les *Essais de Critique* de M. l’abbé L. A. Delfour, ils n’y perdraient rien de ce qu’il y a de bien fondé dans leurs admirations, mais elles seront sûrement beaucoup mieux au point après cette agréable lecture.

M. DE LA GALERIE.

ALERTE.....

L’enfant toussé. Prenez y garde et donnez-lui du BAUME RHUMAL. 152

SUITE DE TRAVAUX EXCESSIFS.

À la suite de travaux excessifs beaucoup de personnes perdent l’appétit. Elles doivent faire usage des PILULES de LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD qui leur rendront l’appétit et la vigueur. 25

LES “ BALAYEUSES ”

On lisait, l’autre jour, dans le *Vélo* :

Sur l’invitation du comité supérieur d’hygiène de l’empire, la municipalité de Vienne a fait apposer, il y a quelques semaines, dans les principales rues et avenues de la capitale autrichienne, des avis interdisant aux femmes de laisser traîner leurs jupes, ce qui, en soulevant, la poussière, peut propager certaines maladies, et plus spécialement la tuberculose.

Mais il paraît que les jolies Viennoises retroussent leurs jupes quand ça leur plaît et les laissent traîner quand bon leur semble, sans se soucier autrement des avis de la municipalité. Aussi celle-ci est-elle décidée à agir avec rigueur pour faire respecter ses arrêtés, et des procès-verbaux seront dressés aux dames qui se montreront rebelles.

Reproduite par le *Journal*, l’information a eu tôt fait le tour de la presse, à la grande joie des amateurs de plaisanteries-faciles. Dans tous les pays où l’ancestrale gaieté survit encore au

schopenhauerdemement universel, ce fut une homérique fusée de rigolade aiguë

Sans doute, on n'a jamais tort de rire,—avec ou sans motif—non seulement parce que le rire est le propre de l'homme, mais aussi parce que c'est le plus sain des sports. Rien de tel pour désopiler la rate, stimuler les fonctions digestives et ventiler les bronches. Il est même bon de rire avant d'être heureux, de peur, a dit La Bruyère, de mourir sans avoir ri. J'estime cependant que, en l'espèce, le fou rire qui fit si tumultueusement frémir les ventres déboutonnés était plutôt intempestif.

Elle n'était pas déjà si mal inspirée, la municipalité viennoise, lorsqu'elle s'avisa pour la première fois, il y a quelques années, d'ouvrir une forte enquête administrative sur la question de savoir si les robes à longue traîne — ce que, dans son argot irrévérencieux, Gavroche appelle des "compte crachats" — n'exerceraient point, par hasard, une action funeste sur la santé générale. Et ne nous étonnons pas qu'elle en soit arrivée à conclure, au bout de ladite enquête, à la nécessité de trousseur d'autorité, au nom de l'hygiène collective et du salut public (*suprema lex*), les dames trop copieusement enjuponnées.

* * *

Il faut partir de ce principe que l'homme — qu'il soit d'Autriche ou de France — n'a probablement pas de plus redoutables ennemis que les poussières qui emplissent l'atmosphère ambiante en quantités fabuleuses. La poussière, en effet, — il n'est plus permis à personne de l'ignorer — est le véhicule par excellence de la maladie, de la contagion et de la mort. Ces nuages diaphanes et légers qui flottent en permanence autour de nous, et qu'on voit danser si joyeusement, par les claires journées d'été, dans le nimbe d'or du soleil, ne sont pas exclusivement formés de particules inorganiques.

Notez bien que, s'il en était ainsi, cela ne laisserait pas d'être désagréable et dangereux. Certaines poussières métalliques, les poussières de plomb, par exemple, sont directement vénéneuses, et l'on peut dire que toutes les poussières minérales, depuis le silice et le verre pilé jusqu'à la limaille de fer, peuvent, par leur seule

action mécanique, opérer dans les voies respiratoires de terribles ravages... Mais il y a mieux... ou plutôt pis !

A côté des terres émiettées et des roches écrasées, des sables fluides et des rognures quelconques, à peine visibles à l'œil nu, l'air le plus translucide renferme encore d'impalpables débris végétaux, des matières organiques en voie de pourriture, des poisons et des venins pulvérisés, des germes figurés, des moisissures, des ferments, des spores, des champignons microscopiques, toute la pullulante ménagerie des impondérables et subtils agents d'infection dont Pasteur fut le Bidel.

D'après M James Aitken, membre de la *Royal Society* d'Edimbourg, le nombre des parcelles solides, inertes ou animées, en suspension dans un centimètre cube d'air, varie entre trente deux mille et cinq millions. Selon quelle proportion les poussières vivantes et pathogènes entrent-elles dans ces effroyables chiffres ? Le calcul n'est évidemment pas commode à faire. Un savant italien, M. Luigi Manfredi, l'a cependant entrepris pour un cas spécial, et il en est arrivé à cette conclusion, de nature à donner la chair de poule aux plus impassibles, que le nombre des microbes de tous genres recelés par la poussière des rues de Naples, est en moyenne de sept cent soixante millions par gramme. Rien d'étonnant, dès lors, que les pauvres lapins auxquels M. Luigi Manfredi avait, pour l'amour de l'art, subrepticement inoculé de ces poussières traîtresses, se soient empressés d'en mourir.

Abstraction faite des cloaques de l'Orient barbare, qui défient toute comparaison, je veux bien croire que Naples est la ville la plus sale du monde. Il ne faudrait pourtant pas se fier outre mesure à l'innocence relative des balayures d'autres cités mieux entretenues.

Tenez ! on estime que chaque phtisique expectore de deux cent cinquante mille à quatre milliards de bacilles en vingt-quatre heures. En prenant la faible moyenne d'un milliard par jour cela donne trois cent soixante-cinq milliards de bacilles par phtisique et par an. Et comme, rien qu'à Paris, le nombre des phtisiques en activité ne peut pas être, au plus bas mot

évalué à moins de cinquante mille ; comme, d'autre part, le bacille de la tuberculose résiste pendant de longs mois à la dessiccation, et ne perd rien de sa galopante virulence à être réduit en poudre, il s'ensuit que l'air que nous respirons ienferme, tapis dans l'hypocrite transparence des matinées grisperle et des soirs empourprés, cinquante mille fois trois cent soixante milliards de microbes, exaspérés par l'exil et le jeûne, en quête d'une caverne en poumon vif.

À ce compte-là, qui serait peut-être encore majorable, le plus surprenant n'est pas que tant de gens "s'en aillent de la poitrine", c'est que nous n'en soyons pas encore tous partis.

— Mais, dira-t-on peut-être, quel rapport peut-il bien y avoir entre cette macabre statistique et les dessous plus ou moins troublants où l'indiscrète police viennoise prétend fourrer son nez ?

Patience ! Nous y arrivons. Tout chemin mène à Cythère...

Tant que les poussières sont au repos, tant qu'elles dorment sur l'épaule de bronze ou de marbre des statues et des bornes fontaines, dans le creux des pavés, dans les fentes des trottoirs et des murailles, dont elles veloutent surnoisement, les reliefs, elles sont relativement inoffensives. Il en voltige bien toujours un stock énorme dans l'atmosphère la plus sereine et la plus pure, sauf, toutefois, peut-être, immédiatement après une bonne tombée de neige. C'est là un mal fatal, dont la civilisation la plus raffinée devra prendre son parti, jusqu'à ce que la fée Électricité nous ait livré le secret de l'épuration préventive.

Mais, survienne un coup de balai, ou de balayeuse, une envolée de jupes, alors c'est par myriades que les germes de mort, subitement mobilisés, prennent leur vol et s'engouffrent dans nos gosiers comme un torrent corrosif et dévastateur.

Voilà l'explication de ce phénomène de daltonisme pulmonaire qui vous fait cracher noir en sortant du bal public.

Voilà pourquoi le nombre des bactéries, homi- cides contenues dans un volume déterminé de l'air des rues de Paris varie avec les jours de la semaine et les heures de la journée, et n'est jamais si considérable qu'au lendemain des fêtes

populaires : le Mardi-Gras ou le Grand-Prix, la Mi-Carême ou le 14 Juillet.

Voilà pourquoi les retours offensifs de l'influenza semblent coïncider avec les orgies de confetti du carnaval.

Voilà pourquoi M. Henry de Parville a pu légitimement infliger au traditionnel plumeau de sa ménagère, convaincu d'être un goupillon de pestilences, l'épithète d'*assassin*.

Eh bien ! les hygiénistes autrichiens estiment que, de ce chef, les cotillous trop étoffés n'ont rien à envier aux plumeaux baladeurs. Peut-être n'ont-ils pas tort, en fin de compte, et si vexatoire, si tyrannique, si draconienne qu'elle paraisse, leur insistance s'explique tout de même — et s'excuse. Il peut être aussi dangereux de marcher, sans s'être au préalable cuirassé sur toutes les coutures d'ouate antiseptique ou autrement, dans le poudreux silage de péripatéticiennes trop long vêtues, que de passer la Tugela sous le feu des Bœrs... Que les "suiveurs" se le tiennent pour dit !

* *

Si encore les longues traînes étaient, ailleurs que dans une salle de bal, élégantes et gracieuses ! Mais l'esthétique est d'accord avec l'hygiène pour réclamer le raccourcissement galant et tutélaire des robes, ces froufrouantes cloches à microbes, éperviers pour cœurs vagabonds, dont les plis à n'en plus finir exhalent à la fois l'amour et la mort.

En Autriche, pays aristocratique et autoritaire, vous verrez que la police, qui ne souffre pas qu'on lui tienne tête, finira par mettre les récalcitrantes au violon, à moins même qu'elle ne les fasse trousseur en pleine rue, *manu militari*... La démocratie française s'accommoderait mal d'une telle brutalité. Mieux vaut donc que, de bonne grâce, nos miss prennent elles-mêmes, *sponte sua*, l'initiative de cette réforme, à la fois agréable et utile — la joie des yeux, la sécurité des viscères ! — d'une mode trop bégueule pour être honnête.

EMILE GAUTIER.

L'UNION FRANCO-CANADIENNE

Section des Rentes Viagères

Rapport du Président général, à l'Assemblée générale des membres,
le 29 mars 1901.

Suite et fin

OPINION DES JOURNAUX DE COMMERCE SUR LA SECTION DES RENTES VIAGÈRES

Les administrateurs de la Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne, ne craignent aucunement de soumettre à la critique de nos compatriotes la constitution et les règlements de cette branche de notre association. C'est pourquoi nous avons fait connaître aux trois journaux de la province de Québec "Le Moniteur du Commerce", "Le Prix courant", et "La Semaine Commerciale", tous les détails concernant l'organisation et l'administration de la dite section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne. Aussi, l'encouragement qui nous a été accordé par ces journaux nous cause un réel plaisir. Nous profitons de l'occasion pour reproduire un petit entrefilet de "La Semaine Commerciale" de Québec, No du 1er mars 1901, lequel entrefilet se lit comme suit : "S'il faut être prudent dans le choix d'une assurance sur la vie, on ne doit pas l'être moins lorsqu'on veut entrer dans une société de secours mutuels. Parmi ces dernières, nous recommandons à nos lecteurs L'Union Franco-Canadienne, qui offre toutes les garanties désirables."

Nos remerciements à "La Semaine Commerciale" de Québec, pour l'opinion franche et sincère qu'elle a donnée sur L'Union Franco-Canadienne, après avoir étudié spécialement sa Section des Rentes Viagères laquelle a eu un succès extraordinaire, puisqu'elle a recruté, en quelques mois, au delà de 11,000 assurés.

De son côté, "Le Prix Courant", l'un de nos journaux de commerce qui font le plus autorité dans les cercles financiers, vient de publier l'article suivant, au sujet de la Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne.

Un de nos abonnés nous écrit et nous dit : "Vous serait-il possible de donner quelques renseignements sur la Section des Rentes Viagères, vous obligerez un grand nombre de personnes ici et dans les paroisses voisines. Il a paru dans *La Presse*, un article d'un correspondant canadien à Paris, lequel discrédite grandement la Section des Rentes Viagères.

Tout d'abord, disons que le correspondant en question s'occupe d'un genre d'assurance tout autre et qu'il prêche pour son saint. Ensuite, il y a rentes viagères et rentes viagères.

L'Union Franco-Canadienne ne demande pas à l'assuré de se déposséder de tous ses biens, moyennant quoi elle lui versera, tous les ans sa vie durant, un taux d'intérêt convenu.

L'Union Franco-Canadienne opère tout autrement ; elle ne demande à ces assurés que des versements mensuels et non une somme fixée une fois payée, ni le transfert des propriétés mobilières ou immobilières représentant le capital sur lequel sera basée la Rente viagère à payer au décès.

Ce dernier genre d'assurance ne convient guère qu'aux personnes tirant un revenu insuffisant de leurs biens.

L'Union Franco-Canadienne rend, de plus, au bout de 20 ans, les versements effectués par

l'assuré; les lui rend intégralement, sans retenue d'aucune sorte. Ce n'est également qu'au bout de 20 ans que l'assuré a droit à une rente viagère.

C'est-à-dire, que, pendant 20 ans, L'Union Franco-Canadienne reçoit des primes de l'assuré; pendant 20 ans, elle fait fructifier les montants qu'elle reçoit de chacun de ses assurés; en même temps qu'elle accumule les primes des assurés qui meurent avant que le terme de 20 années soit expiré et qui laisseront, au profit des survivants, les sommes versées par eux, augmentées de ce que le placement de leurs primes aura rapporté.

On s'explique ainsi, pour quiconque sait ce que peut produire une somme placée à intérêts composés, comment L'Union Franco-Canadienne peut, au bout de 20 ans, rembourser aux assurés le montant intégral de leurs versements et leur servir une rente viagère pour le restant de leurs jours.

L'Union Franco-Canadienne offre cet avantage à ses assurés qu'elle a limité ses dépenses d'administration, de publicité, de commissions aux agents, etc, et qu'elle ne peut dépasser cette limite.

Ainsi, il n'y a pas à craindre qu'elle se lance dans des dépenses extravagantes, qui viendraient compromettre les espérances des assurés

DEPOT AU GOUVERNEMENT

En vue de répondre aux désirs exprimés par un bon nombre de nos sociétaires, nous venons d'échanger avec les autorités du gouvernement la correspondance suivante, au courant de laquelle il nous paraît tout naturel de mettre les membres en général de la grande famille nationale qu'est L'Union Franco-Canadienne. Voici :

L'Honorable M. Adélar Turgeon,
Secrétaire Provincial,

Hôtel du Gouvernement, Québec.

Monsieur le Ministre,

Votre attention obligeante et votre influent concours sont instamment sollicités en faveur du projet que je vais avoir l'honneur de vous soumettre.

Un certain nombre de nos sociétaires de L'U-

nion Franco-Canadienne nous ont suggéré, et la chose, du reste, a rencontré tout de suite notre plus entière adhésion, qu'il serait opportun pour nous et désirable de déposer entre les mains du Gouvernement de la Province de Québec un certain montant de notre capital de réserve.

Nous nous adressons donc, Monsieur le Ministre, à vous, du ministère de qui relèvent les opérations de notre association et nous venons vous prier d'être notre interprète auprès du Gouvernement actuel de la Province pour obtenir de lui qu'il accepte de notre part un dépôt, que nous serions prêts à affectuer au 1er avril prochain et que, pour cette première mise, nous pourrions fixer à la somme de \$15,000.

Si le Gouvernement consent à nous faire cette faveur et s'il juge à propos, pour venir en aide, comme il convient, à une institution catholique et nationale, d'utilité publique, de nous accorder, sur le dit dépôt, un intérêt convenable, par exemple le taux de 4 o/o, qui est celui de quelques-uns de ses emprunts, si je ne me trompe pas, il est plus que probable que nous aurons l'occasion d'augmenter notablement cette première mise de fonds, en fidéi-commis, aux mains du Gouvernement.

Je tiens à vous faire remarquer, Monsieur le Ministre, que cette portion de notre capital de réserve, à même laquelle nous effectuerions ce dépôt, étant permanente et intangible, placement pourraient être, en conséquence, à très long terme, le Trésor Provincial ne serait pas sitôt troublé par le souci d'avoir à parer au remboursement du principal de ce placement.

J'ignore M. le Ministre, si la loi, telle qu'elle nous régit présentement, pourvoit à l'acceptation par le gouvernement d'un dépôt de cette nature, de la part des associations provinciales de la mutualité. Mais je suis convaincu que, si la loi n'y pourvoit pas, il serait désirable qu'un proviso fut immédiatement ajouté afin de couvrir ce cas. Car, en effet, les institutions comme la nôtre, qui reposent sur la confiance publique, gagneraient énormément à pouvoir profiter d'un arrangement de cette nature, puisqu'il est bien connu que nos braves populations rurales, surtout, attachent une importance majeure au fait qu'une certaine

partie de leurs économies soit confiée aux mains du gouvernement, et que la fortune publique devienne ainsi responsable et du principal de cette somme et de ses intérêts.

Je me plais à espérer, M. le Ministre, que le Gouvernement dont vous faites partie voudra bien prendre la chose en sérieuse et urgente considérations et j'ose attendre de vous une réponse très prochaine, vu que nous voudrions, si le Gouvernement accepte notre proposition, être en état de faire ratifier le projet par l'assemblée générale de nos membres, qui sera tenue ici, à nos bureaux de Montréal, le vendredi, 29 mars prochain.

Permettez, M. le Ministre, dans l'attente d'une réponse prompte et favorable à la présente requête, laquelle je vous fais au nom du Conseil d'Administration de L'Union Franco-Canadienne dont je suis le délégué en cette circonstance, que je vous offre l'hommage de mes respectueuses civilités et que je me souscrive,

Avec la plus haute considération,
 Votre tout dévoué serviteur,
 (Signé)

J. M. AMEDEVÉ DENAULT,
 Secrétaire-Trésorier Général de
 L'Union Franco-Canadienne.

PROVINCE DE QUÉBEC

No 1180, 1901.

Bureau du Secrétaire. Québec, 13 mars 1901.
 Monsieur,

J'ai l'honneur, par ordre de l'honorable Secrétaire de la province de Québec, d'accuser réception de votre lettre en date du 7 mars courant, par laquelle vous offrez de faire un dépôt de \$15,000 de la part de L'Union Franco-Canadienne entre les mains du gouvernement et vous informer que le sujet auquel elle se rapporte, ne manquera pas de recevoir toute son attention

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
 Votre obéissant serviteur,
 (Signé)

JOS. BOIVIN,
 Assistant-Secrétaire de la Province.

(J. M. A. DENAULT,
 Montréal

COPY Québec, 15 mars 1901.
 The Honorable,
 The Provincial Secretary,
 Québec.

Sir,

I am directed by the Provincial Treasurer to return herewith the letter of "L'Union Franco-Canadienne" and to say that there does not appear to be any law authorizing the acceptance of such deposits as that offered, by that Association, stated to be incorporated under Article 3096 et seq. of the Revised Statutes of the Province of Quebec.

Article 5391 of the same Statutes which authorized the Provincial Treasurer to receive deposits of the surplus funds of Mutual Benefit Societies formed under Article 3096, was repealed by the Act 59 Vic., cap. 34.

I have the honour to be, Sir,
 Your obedient servant,

(Signed) H. T. MACHIN,
 Assistant Treasurer.
 P. Q.

Département du Secrétaire de la
 Province.
 No 1180, 1901.

Québec, ce 18 mars 1901.

Monsieur J. M. A. Denault,
 71a rue St-Jacques,
 Montréal.

Monsieur,

Je suis chargé par le Secrétaire de la province de vous transmettre, avec la présente, en réponse à votre lettre en date du 7 mars courant, copie d'une lettre du département du Trésor, au sujet de L'Union Franco-Canadienne.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre obéissant serviteur.
 (Signé)

JOS. BOIVIN,
 Assistant-Secrétaire de la province.

UNE BÉNÉDICTION DU SAINT-PÈRE

Tous nos membres seront, sans doute, heureux d'apprendre qu'à la demande de M. le Dr C. N.

DeBlois, notre premier vice-président général, récemment de passage à Rome, il a plu à notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII d'accorder la Bénédiction Apostolique au Président et à tous les membres actuels de L'Union Franco-Canadienne.

On sait que cette bénédiction comporte une Indulgence plénière à l'article de la mort, dans la forme usuelle prescrite par le Saint-Siège.

Nous devons donc rendre des actions de grâces au Saint Père pour cette faveur insigne, et en exprimer toute notre reconnaissance à notre distingué vice-président.

STATISTIQUE

L'Union Franco-Canadienne, Section des Rentes Viagères, a recruté, à compter du 27 juillet 1900 au 1er mars 1901, 11,111 membres, succès sans précédent dans les annales de la mutualité canadienne française, ce qui est un heureux présage pour l'avenir.

NOS BUREAUX

Le recrutement fait par L'Union Franco-Canadienne depuis quelques mois nous a forcés d'agrandir nos bureaux. Le Comité d'administration, sur la demande d'un grand nombre de nos membres, a décidé de louer le magnifique bureau dans le nouvel édifice de *La Presse*.

Cependant, nous devons informer tous nos adhérents que, vu le nombre de nos assurés actuels, le loyer des dits bureaux ne nous coûtent que la modique somme de 20 centins par année, par assuré, lequel montant est pris sur la piastre et soixante centias (\$1.60) d'administration. C'est pourquoi nous croyons sincèrement que tous nos membres seront heureux de ce changement.

FRAIS D'ADMINISTRATION ET D'ORGANISATION

Des agents d'assurance et certaines personnes intéressés ont fait courir le bruit que la somme de \$1 60 par an, par part, pour l'administration et l'organisation de l'association, est trop forte. Cependant, ces messieurs oublient que la plupart des Sociétés de Bienfaisance chargent à leurs membres 25 centins par mois pour l'administra-

tion des cours locales seulement, ce qui revient à \$3 par année. Il me semble que quand nous exigeons pour notre administration et notre organisation à peu près la moitié de ce que chargent la plupart des associations, on ne peut nous reprocher de faire des extravagances. Quoi qu'il en soit, nous savons par expérience que ce qui a fait la force des grandes compagnies d'assurances sur la vie, c'est que ces dernières ont toujours dépensé et dépensent encore un fort montant annuel pour l'administration et l'organisation de leur compagnie.

A mon avis, il faut plutôt se défier des gens qui prétendent administrer gratuitement une compagnie d'assurance, que de ceux qui chargent suffisamment pour pourvoir à tous les besoins. D'ailleurs, je dirai plus, si nous n'avions eu que \$1.00 par année pour l'administration et l'organisation, nous n'aurions pu faire le travail que nous avons fait, et obtenir un aussi beau résultat. Mais, qui profitera de tous les beaux résultats obtenus jusqu'à ce jour par nous, et que nous obtiendrons dans l'avenir parce que nous avons les moyens de pousser la propagande d'une façon effective ? Ce sont les membres, n'est-ce pas.

Aussi tous les financiers qui ont étudié notre système, parmi lesquels un grand nombre font partie de notre association, déclarent que, si nous n'avions pas chargé au moins le montant que nous chargeons annuellement pour l'administration et l'organisation de notre Société, ils n'auraient aucune confiance en notre institution, vu que l'argent est "le nerf de la guerre."

REPOSE AUX PESSIMISTES.

Avant de terminer, permettez-moi de répondre à une objection soulevée par quelques pessimistes. On nous dit :

"Vous prenez deux mille membres par mois, c'est bien beau, mais, quand vous aurez pris cinquante mille membres dans la province de Québec, le recrutement diminuera d'une manière très sensible."

Voici ma réponse :

1.—Plus on discute le système de la Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Can-

diene, plus on le comprend et plus on l'aime. C'est pourquoi je n'hésite pas à dire qu'une grande partie de ceux qui ne sont pas entrés dans la première année, ayant l'avantage de le faire, entreront durant les années subséquentes. Je dirai plus : lorsque ce système sera apprécié tel qu'il le mérite, aucun père de famille, de la classe moyenne ou de la classe pauvre, ne voudra laisser ses enfants sans la protection que leur offre L'Union Franco-Canadienne, par sa Section des Rentes Viagères.

2.—Les administrateurs de la Section des Rentes Viagères ont organisé ce département de telle façon, qu'ils pourront facilement faire de la propagande non seulement dans la province de Québec, mais aussi dans tous les pays catholiques, en faisant les dépôts requis par les divers gouvernements, car je le répète, cette Section est fondée sur un véritable principe d'assurance tout en étant à la portée de toutes les bourses.

Nous croyons donc, messieurs, faire une œuvre nationale et patriotique, et je n'ai aucun doute que nos efforts étant secondés par vous tous, nous compterons bientôt dans nos rangs, au moins en moyenne, un membre de notre association dans chacune de nos familles canadiennes-françaises, si franchement catholiques et dévouées aux œuvres véritablement nationales et patriotiques.

Le tout, néanmoins humblement soumis

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Avec la plus haute considération,

Votre très humble serviteur,

L. G. ROBILLARD,

Président général et gérant
de L'Union Franco-Canadienne.

PAS D'HESITATION.

Quand vous ressentez de la gêne à la gorge
ou aux poumons, hâtez-vous de prendre du
BAUME RHUMAL. 150

CE N'EST QU'UN JEU.

Chasser le rhume le plus compliqué, ce n'est
qu'un jeu pour notre remède favori, le BAUME
RHUMAL. 151

État de la Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne au 16 mars 1901.

RECETTE DE L'ANNÉE 1900-01

Droit d'entrée.....	\$11,111.00	
Rétribution annuelles.....	5,984.80	
Contributions payées net pour la section des Rentes Viagères....	18,010.33	
Contributions payées pour adminis- tration	3,604.34	
Intérêts sur la somme de \$18,010.33.	33.04	
		\$38,743.51

DÉBOURSÉS

Payé commissions dues aux agents..	\$11,111.00	
Payé au fonds d'Organisation de L'Union Franco-Canadienne, pour frais d'organisation et d'administra- tion, conformément à l'article 5 des règlements de la section des Rentes Viagères :		
Rétributions annuelles.....	5,984.80	
Administration	3,604.34	
Dépôt à la Banque d'Hochelega, au crédit de la section des Rentes Viagères de L'Union Franco- Canadienne	18,043.37	
		\$38,743.51

En foi de quoi, nous avons signé, à Montréal, ce
vingt-huitième jour de mars 1901.

L. G. ROBILLARD,

Secrétaire-trésorier général.

J. E. PARENT,

M. A. CHARTRAND,

Auditeurs.

J'ai assisté l'autre soir à une séance où se trouvaient en présence un corroyeur de force musculaire peu commune et un étudiant de l'Université Laval : Messieurs Dandurand et Choquette. Il s'agissait de *tirer au poignet*. C'était drôle en pratique, mais en théorie il faut bien admettre que c'est triste. Laissez donc ce tirage au poignet aux institutions qui en ont le monopole depuis un temps immémorial. Vous n'arriverez jamais au degré de virtuosité que leurs supérieurs possèdent. De plus, le temps que les étudiants perdent à ce genre de sport serait mieux employé à des études qui pourront plus tard servir à leurs compatriotes et à eux-mêmes.

LA SANTÉ AVANT TOUT.

Si vous voulez conserver la santé, ayez du
BAUME RHUMAL. Il ne coûte que 25c la
bouteille et il produit des effets merveilleux.

TRADUCTION ET REDACTION

Souvent le monde commercial, industriel ou financier désire confier la rédaction de ses circulaires, brochures ou annonces à des experts ; mais on ne réussit pas à les trouver, à moins que, comme cela arrive trop souvent, sa confiance ne soit accordée à des gens qui n'ont ni la science ni l'expérience. Il ne suffit pas de faire beaucoup de publicité : il faut encore et surtout qu'elle soit à point. Si la forme ne vient pas à l'appui du fond, le but visé n'est pas atteint, la pensée de l'intéressé est mal exprimée, peut-être même n'est-elle pas du tout comprise par ceux dont on recherche la clientèle.

On nous a très souvent demandé d'organiser ici, sous les auspices du REVEIL, un service de rédaction générale et de traduction d'anglais en français, ou *vice versa*. C'est pour satisfaire à cette demande que nous venons annoncer que dorénavant des experts se chargeront non seulement de travaux commerciaux, mais littéraires et techniques.

Notre tarif n'aura rien d'exorbitant, nous apporterons dans l'exécution des commandes un soin méticuleux et toute la célérité possible.

On pourra s'adresser à la direction du REVEIL, au No 157 rue Sanguinet, ou par lettre au bureau de poste, Boite 2184, Montréal.

SON OMBRE SEULE.

Un homme prévenu en vaut dix. Le rhume est l'imprévu, mais l'ombre seule du BAUME RHUMAL le fait fuir. 145

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS & C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, \$3 a year; four months, \$1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Demandez un numéro échantillon du RÉVEIL qui vous sera envoyé gratuitement pendant quatre semaines à toute adresse qui sera fournie au Canada ou aux Etats-Unis.

RIRE ET PLEURS

A une certaine époque dans la vie de la jeune fille son caractère se ressent du travail de transformation qui s'accomplit chez elle. Elle travaille avec moins d'entrain à ses leçons, et, le soir, après une journée fatigante, elle a quelquefois une crise de pleurs ou de fou rire, un état nerveux aussi désagréable pour la jeune fille qui en est atteinte, que pour son entourage. En même temps, elle souffre physiquement, elle a des maux de tête, des malaises de toute nature, des envies de vomir et parfois des vomissements ; ces symptômes accusent un état anémique auquel il convient d'appliquer les grands remèdes afin de ne pas donner au mal le temps d'empirer et de prendre des proportions alarmante. Les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard constituent le remède souverain par excellence de cet état nerveux qui est la conséquence d'un appauvrissement de sang. On trouve ces pilules dans toutes les bonnes pharmacies à raison de 50c la boîte. Envoyé par la malle en s'adressant à la Cie Médicale Franco-Coloniale, boîte 383, bureau de poste, Montréal.

Faites abonner vos amis au REVEIL

Morton, Phillips & Cie.

PAPETIERS
FABRICANTS DE LIVRES BLANCS
ET IMPRIMEURS.

1755 et 1757 Rue Notre Dame,
...Montreal.

La maison Morton, Phillips & Cie. possède le brevet du

Grand Livre à Feuilles Mobiles
(Loose Leaf Ledger)

de H. C. MILLER.

LE GRAND LIVRE DU SIÈCLE.

On trouvera dans ses magasins un assortiment
Complet de Papeterie.

POUR VOUS, MESDAMES !

Le secret de ce pouvoir étrange que la femme possède sur l'homme, ce pouvoir dont nul ne est de soustraire, réside surtout dans la beauté des traits et de la peau. Aussi, une femme qui veut conserver tout son empire doit-elle faire tout en son pouvoir pour bien garder ces deux biens inestimables. Dans ce pays, malheureusement, les maladies et les décolorations de la peau sont nombreuses et variées, et jusqu'à ce jour, nul remède efficace n'avait encore été trouvé pour leur traitement.

Aujourd'hui la science vous dote d'une préparation que vous pouvez réellement qualifier du nom de sauveur, et elle justifiera ce titre. C'est la Dermatine, qui vous rendra la peau plus belle que celle du plus rose bébé de vos rêves.

L'application en est facile, elle ne laisse aucune trace pendant que vous vous en servez et la guérison est prompte et assurée.

Quoi de plus désagréable pour une jeune et jolie femme de se voir défigurée par ces plaques d'un jaune intense, qui lui rendent la vie douloureuse. Avant la découverte de ce merveilleux procédé, les femmes étaient bien obligées de subir leur triste sort et de se résigner; mais à présent il n'y a plus de raison de se désoler, puisqu'elles ont à leur portée un remède unique.

Les taches de rousseur disparaissent comme par enchantement devant ce conquérant qui ne s'arrête jamais avant d'avoir remporté une victoire complète.

Les comédons (taches noires) s'enfuient et ne reparissent plus après avoir subi l'action de la Dermatine.

Enfin toutes les décolorations de la peau sont guéries en très peu de temps et l'expérience vaut la peine d'être tentée.

Conservez votre beauté, mesdames, c'est un des biens les plus précieux que vous possédez.

Rendez service à vos amies qui sont dans le même cas en leur signalant la venue de ce messie.

Elles vous remercieront d'avoir été la cause indirecte de leur bonheur.

Voyez l'annonce de la Dermatine

LA DERMATINE

POUR LA GUÉRISON DU

Masque,
des Taches de Rousseur
des Comédons et
de toutes les décolorations
de la Peau.

GUÉRISON GARANTIE

Toutes les femmes affectées par le Masque les taches de Rousseur, les Comédons et toutes les Décolorations de la Peau, viennent de trouver

Un Sauveur !

C'est la

Dermatine

Une préparation qui enlève en quelques jours toutes les taches de la Peau, quelles qu'elles soient.

Prix: 50c. et \$1.00 la Bouteille.

S'adresser

Tiroir Postal 2184,

MONTREAL CANADA